

**Motion du conseil d'administration de l'Université Paris 13****du 7 décembre 2018****Votée à l'unanimité**

Le 19 novembre 2018, le Premier Ministre a annoncé la mise en place de droits d'inscription « différenciés » pour les étudiants extracommunautaires à l'exception des étudiants suivants :

- les étudiants ressortissants des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de Suisse et du Québec,
- les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection judiciaire,
- les étudiants étrangers ayant le statut de résidents en France ou dans l'Union Européenne,
- les étudiants présents en France au titre de la vie privée et familiale,
- les étudiants déjà inscrits dans un cycle d'étude (Licence, Master ou Doctorat) ou dans une formation préparatoire à l'entrée en Licence, Master ou Doctorat (formations FLE par exemple) et entrant dans un cycle,
- les étudiants bénéficiant d'une bourse du gouvernement français,
- les étudiants en co-tutelle de doctorat.

Il est ainsi prévu de passer de 170 € à 2 770 € pour le niveau Licence, de 243 € à 3 770 € pour le niveau Master et de 380 € à 3 770 € pour le niveau Doctorat.

L'impact de ces frais différenciés inquiète fortement l'université Paris 13. La mission de l'Université est d'accueillir les étudiant.e.s d'origines diverses afin de les accompagner vers la réussite et l'insertion professionnelle, en les traitant tous sur un pied d'égalité. L'Université Paris 13 redoute les conséquences de cette mesure applicable dès 2019 sur les étudiant.e.s les plus modestes ainsi que sur les échanges internationaux notamment au niveau de la francophonie. L'Université Paris 13 considère sa grande diversité d'origine d'étudiant.e.s comme une fierté et faisant partie intégrante de ses missions d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette mesure est inacceptable car elle institue une sélection par l'argent et par l'origine, éliminant nos étudiant.e.s les plus fragiles, déjà confrontés à nombre de difficultés administratives et financières. Elle écartera au premier chef des étudiant.e.s défavorisé.e.s. Elle est contre-productive et entraînera inévitablement une désaffection et une baisse des inscriptions des étudiant.e.s étranger.ère.s dans nos établissements.

L'enseignement supérieur doit rester un moteur de progrès démocratique, économique et social, ouvert à tout étudiant.e quelle que soit son origine sociale ou géographique.

Le conseil d'administration demande donc au gouvernement de renoncer à cette mesure injuste, inéquitable et contre-productive.